

## Solution conventionnelle élargie

Ce programme convient parfaitement aux travailleurs autonomes qui exercent depuis au moins deux ans et qui sont en mesure de prouver leur revenu à l'aide des relevés bancaires de leur entreprise.

### OVERVIEW

#### Termes

- Taux fixe : **termes fermés** de 6 mois, 1 à 5 ans, 7 et 10 ans
- Taux fixe : **termes ouverts** de 6 mois et 1 an
- Taux fixe : **terme convertible** de 6 mois

#### Propriétés admissibles

- Avec ou sans propriétaire occupant
- 1 à 2 unités

#### Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

#### Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 % : une seule fois par année civile<sup>1</sup>
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du principal initial; une seule fois par année civile

#### Durée d'amortissement maximale

- Jusqu'à 35 ans

#### Montants de prêt

- 50 000 \$ à 1 000 000 \$
- **Utilisation maximale de valeur nette** : 200 000 \$

#### Documents exigés

Une preuve que l'entreprise existe depuis au moins deux ans doit être fournie sous la forme d'un ou plusieurs documents énumérés ci-après (selon le cas)

- Statuts constitutifs (pour les sociétés uniquement)
- T1 Générale avec État des résultats des activités d'une entreprise et toutes les annexes pour les deux années les plus récentes (pour les entreprises individuelles et les sociétés de personnes)
- États financiers vérifiés/non vérifiés de l'entreprise pour les deux exercices les plus récents
- Enregistrement de l'entreprise, inscription au compte de TPS/TVH ou permis d'exploitation
- Inscription au CIDREQ au Québec

### SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Achat
- Refinancement
- Résidence secondaires ou de vacances\*
- Propriétés locatives\*

\*Pour en savoir plus, consultez le matériel de marketing applicable.

### CRITÈRES DE CRÉDIT

- **Cote de crédit min./Ratio PV max. :**  
580 à 599 : jusqu'à 70 %  
600 à 679 : jusqu'à 75 %  
≥ 680 : jusqu'à 80 %
- **ABD/ATD max.<sup>2</sup>**  
35 %/42 % si cote < 680  
39 %/44 % si cote ≥ 680

### AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Durée d'amortissement : jusqu'à 35 ans
- Transférabilité

À suivre

## APERÇU *(suite)*

---

### Confirmation de revenu :

- L'avis de cotisation le plus récent démontrant qu'il n'y a pas d'arriérés d'impôts
- Une lettre d'attestation signée certifiant le revenu personnel prévu pour les 12 mois suivants
- Les relevés bancaires de l'entreprise pour les 12 mois les plus récents
- N.B. : le revenu utilisé pour le service de la dette est validé par un souscripteur à partir des 12 relevés bancaires mensuels de l'entreprise (les relevés doivent être fournis lorsque la demande est soumise).

Remarque : les documents exigés peuvent varier au cas par cas.

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers.**

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site **[b2bbanque.com/prêts-hypothécaires](http://b2bbanque.com/prêts-hypothécaires)**.

<sup>1</sup>Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. <sup>2</sup>La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ©B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.